

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande acceptée par notre \*Société est soumise aux conditions générales de vente mentionnées ci-après, et auxquelles le client est réputé avoir souscrit.

La passation de commande par le \*\*Client entraîne ipso facto de sa part, renonciation à se prévaloir de toute clause contraire pouvant figurer sur ses propres documents.

\* : Par Société, il faut entendre vendeur

\*\* : Par Client, il faut entendre acheteur

## COMMANDE :

La Société n'est réputée avoir accepté une commande qu'après l'avoir confirmée par un "accusé de réception" qui fixe les modalités de la vente.

Passé un délai de quinzaine, à compter de la date d'émission de "l'accusé de réception", le Client est réputé avoir souscrit à ses modalités.

Les commandes reçues par les représentants et mandataires de la Société sont soumises aux dispositions ci-dessus mentionnées.

Aucune commande ne peut être annulée sauf accord réciproque des parties, pour quelque cause que ce soit.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé à quiconque sans l'accord de la Société.

## VALEUR :

Les commandes ne sont acceptées par la Société que dans la mesure où elles atteignent un montant minimum de 500 € net, hors-taxes, hors éventuels frais de transport, ainsi qu'un montant minimum de 100 € par ligne.

Ces chiffres sont susceptibles d'être révisés périodiquement en fonction des conditions économiques.

## RIX :

Nos prix s'entendent hors taxes, départ usines, sauf conventions contraires écrites.

Toute diminution de la quantité initiale commandée entraîne une modification de prix, sur la base des tarifs en vigueur.

En raison des fluctuations des coûts des matières premières et des coûts de fabrication, nos prix sont susceptibles d'être révisés au jour de leur livraison.

## EMBALLAGE :

Nos emballages carton standard ne sont ni facturés, ni repris.

Les emballages spéciaux demandés par le Client sont facturés en sus de la marchandise.

Les emballages portant la marque de la Société ne peuvent être utilisés que pour ses produits exclusivement. Toute violation de cette clause exposerait son auteur à des poursuites.

## EXPÉDITION - TRANSPORT :

Nos expéditions sont faites, soit départ usine, soit port sur facture, sauf conventions contraires écrites.

Nos marchandises et emballages voyagent dans tous les cas aux risques et périls du destinataire, même si le port est payé par l'expéditeur.

La responsabilité de la Société ne saurait être recherchée en cas de retard dans l'acheminement, de manquants ou d'avaries.

Il appartient au destinataire, avant de prendre livraison, de faire les réserves d'usage et d'exercer son recours contre le transporteur seul responsable.

La Société demeure libre du choix du transporteur sauf demande écrite du client.

## DELAIS DE LIVRAISON :

Les délais de livraison prennent date à compter du jour de la confirmation de la commande.

Les ordres sont exécutés dans la mesure de nos disponibilités.

En aucun cas un retard quelconque ne pourra justifier une annulation de commande ou une demande d'indemnité.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sous réserve de retard résultant de cas de force majeure tel que : incendie, grève, lock-out, bombardement, bris d'outillage... soit dans nos ateliers, soit chez nos fournisseurs.

La Société se réserve le droit de surseoir aux livraisons, en cas de non règlement de facture antérieure venue à échéance.

## PAIEMENT :

Les paiements de nos fournitures s'effectuent, à défaut d'accord écrit de notre part sur d'autres conditions de paiement :

- à la commande, pour les commandes inférieures à 1500€ HT.

- Pour les commandes d'un montant supérieur ou égal à 1500€ HT, nos factures sont payables au plus tard à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date de facture. En application de la loi du 22 mars 2012 article L.441-3 & L.441-6 du code de commerce et par le décret du 2 octobre 2012 D 441-5, les frais de recouvrement correspondront à une indemnité forfaitaire de 40 Euros ajoutée aux pénalités de retard calculées de plein droit et sans mise en demeure, au taux de l'intérêt légal majoré de 50 %, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

Une facture complémentaire pour pénalités de retard sera adressée pour le règlement de cette indemnité.

**La Société conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication. Cette réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques.**

## GARANTIE :

Notre garantie est strictement limitée au remplacement ou à la réparation, si elle s'avère possible, des pièces reconnues défectueuses. Aucune indemnité ne peut être réclamée à titre de dommages et d'intérêts pour quelque cause que ce soit.

En particulier, nous ne pourrions être tenus pour responsables des accidents ou incidents résultant de la force majeure d'un défaut de montage, ou de la mauvaise utilisation de nos matériels, ainsi que de leur dégradation provenant de l'accumulation de corps étrangers dans les circuits.

Notre garantie telle que définie dans le présent document n'est conférée qu'au bénéfice de notre Client, contractant direct, signataire du contrat de vente, à l'exclusion de toute autre personne.

## RECLAMATION ET RETOUR :

Toute réclamation pour défaut de conformité ou vice apparent doit être faite dans les 8 jours de la réception de la marchandise.

Les retours ne sont acceptés que si nous les avons préalablement autorisés, ils doivent nous parvenir franco de tous frais à domicile et ne comporter que des marchandises en parfait état de neuf.

Les marchandises sont portées au Crédit du Client, sans que ce dernier puisse en exiger le remboursement en espèces. Nous ne les reprenons qu'en échange d'autres fournitures.

Les matériels spéciaux fabriqués sur plans clients ne sont ni repris, ni échangés.

## EXPORTATION :

Il est Interdit d'exporter nos matériels à l'étranger sans notre autorisation écrite, à l'exception de ceux intégrés par le Client à des ensembles complets, machines ou engins de sa fabrication.

## CONTESTATIONS :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de BLOIS.

## CONFIDENTIALITÉ :

Les études, plans, dessins et, de manière générale, tout document remis par la Société au client, demeurent la propriété de la Société ; ils ne peuvent être communiqués à des tiers sous quelque raison que ce soit par le Client et doivent être restitués à la Société à la première demande.